

LE PRESIDENT

JOURNAL NAPOLÉONIEN

BUREAUX : Rue FRANÇOIS-DAUPHIN, 2, près la rue de la RÉPUBLIQUE, ci-devant rue Bourbon.

SOMMAIRE. — Louis-Napoléon Bonaparte. — Lettre de M. Sarrut, représentant du peuple. — Amélioration dans les maisons centrales. — Nouveaux débouchés avec la Chine. — Le roi de Naples repousse la médiation anglo-française. — Nouvelles d'Égypte. — Nouvelles très-intéressantes de Paris; plusieurs clubs s'organisent à Paris; entrevue de M. Marrast et du président de la République. — Assemblée nationale. — Nouvelles de Lyon; oëtrois; accident arrivé dans la rue Bourbon. — Renseignements commerciaux. — Nouvelles d'Allemagne et d'Angleterre. — Guerre en Hongrie. — Variétés. — Diverses: crime affreux commis dans les bois du Pont-Thual; arrestation d'un individu qui déterrait les morts dans les cimetières.

Lyon, le 10 Janvier 1849.

Louis-Napoléon Bonaparte.

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Nous avons pensé que, le président de la République nommé, la manifestation éclatante du suffrage universel rallierait à lui tous les dissidents, tous les hommes de bonne foi, sincèrement dévoués au pays et aux institutions républicaines. Mais nous avions compté sans l'esprit de parti, sans les ambitions égoïstes, sans les prétentions coupables de gens pour lesquels la France est une proie et le pouvoir une entreprise, à laquelle ils savent faire rendre le plus de bénéfices possible.

Il est arrivé qu'au lieu de s'occuper du pays et de ses intérêts, du peuple et de ses besoins, le président a dû, dès l'abord, lutter contre les ennemis de tout genre qui se sont acharnés après lui. Tandis que sa pensée le poussait vers des mesures de prospérité générale, tandis que sa sollicitude étudiait avec soin les réformes justes et indispensables pour les classes pauvres, une opposition tracassière ne lui a laissé ni repos ni liberté, et le temps qu'il voulait consacrer à marcher résolument en avant, il est forcé de l'employer à se débarrasser des entraves dont on obstrue ses pas.

Cette lutte, ces conflits, ces obstacles qu'il rencontre dès le début, paralysent un peu, pendant quelque temps, la bonne volonté de Louis-Napoléon Bonaparte; mais ils mettent en relief toutes les qualités dont il est doué, et cet homme que l'on nous représentait comme écrasé sous le poids d'un nom sublime, se montre à la hauteur des devoirs que ce nom impose, et digne de la gloire qu'il lui légua.

Il reste sourd à toutes les sollicitations passionnées qui l'entourent; il se maintient aussi loin du fol enivrement qui lui conseille les coups d'état et l'empire, que des intrigues à l'aide desquelles les hommes de la veille voudraient le circonvenir pour le rapetisser à leur niveau et le faire descendre, des hauteurs où le pays l'a placé, dans l'arrière-boutique du National.

Prudent, mais ferme, il ne veut pas dévier de la route que la France lui a tracée, et veut arriver au but qu'il se propose, c'est-à-dire, maintenir l'ordre pour avoir le progrès, anéantir la licence pour faire triompher la liberté. Son admirable bon sens suffit pour déjouer toutes les embûches qu'on lui tend; au

lieu de s'entourer d'hommes compromis par leur liaisons politiques, il a fait un appel aux réputations les plus pures, aux capacités les moins contestées, et, répondant d'avance aux calomnies et aux insinuations il leur oppose, au-dessus des criaileries de la presse et des récriminations des partis, des noms devant lesquels tout homme honnête s'incline; aux attaques des factions, il oppose l'autorité de la conscience, et dans ces temps où tout le monde crie à l'immoralité et à la corruption, c'est d'un heureux augure qu'un gouvernement où se trouvent réunies les plus nobles illustrations d'un pays de trente six-millions d'habitants.

Cette conduite qui révèle l'homme d'Etat, ce système qui indique une intelligence profonde de notre époque, n'enlève rien aux qualités privées de Louis-Napoléon Bonaparte. En songeant au bien-être des masses, il se préoccupe aussi des infortunes particulières qu'il lui est donné de connaître et de guérir.

Si la médisance et la calomnie publient à son de trompe leurs criminelles inventions, il est bien des familles à Paris où l'on bénit le nom du président; il est bien des cœurs reconnaissants où ses bienfaits ont répandu la joie et l'espérance, mais ces bruits murmurés à mi-voix dans le secret de la prière, n'ont d'écho que pour Dieu seul.

La bonté n'est pas la seule qualité de Louis-Napoléon Bonaparte, il porte le courage jusqu'à la témérité; malgré les menaces des assassins et les révélations de la police, il sort toujours seul, s'aventurant au milieu des rues de Paris et répondant aux observations qui lui sont faites: « Comment voulez-vous que l'on me tue au milieu du peuple qui m'a nommé? »

Nous en avons maintenant la certitude, la confiance de la France ne sera pas trompée par celui à qui elle a délégué sa souveraineté.

Voici la lettre de M. Germain Sarrut, publiée par la Liberté; c'est cette lettre qui a motivé les interpellations de M. de Malleville dans la séance du 6 janvier:

« A M. le rédacteur en chef du journal la Liberté :

« Monsieur,

« Dans un article de votre journal intitulé : *La tribune et la presse*, (article dont j'approuve le contenu en son entier, soit dit en passant,) vous exprimez, sur mon compte et sur celui de M. Belmontet, ancien ami de Louis-Napoléon, la pensée que nous possédons de précieux et secrets renseignements sur cette affaire de Boulogne, encore enveloppée de brouillards. Pour ma part, monsieur, j'attendais avec quelque impatience les interpellations dont on a fait quelque bruit, et alors ma voix n'eût pas fait défaut à la vérité. Mais je crois qu'il n'appartient ni à M. Belmontet, ni à moi, d'ouvrir la brèche de la publicité, en dehors de M. Louis-Bonaparte, sans y être officiellement provoqués.

« Dans le même article, vous dites, monsieur, que la production en ses lieux et place des dossiers judiciaires, peut, etc. Ce fait est complètement erroné. J'affirme, de la manière la plus absolue, la plus positive, la plus catégorique, qu'il y a eu des dossiers judiciaires dont il ne reste pas de traces en leur lieu et place, et j'accepte toute la responsabilité de cette déclaration de ma part, et s'ils y étaient rétablis aujourd'hui, je prouverais de la manière la plus péremptoire : 1^o que le détournement a eu lieu; et

2^o que la remise en lieu et place est postérieure à la sortie de M. de Malleville du ministère de l'intérieur.

« Pour le moment, je pense ne pas devoir pousser plus loin mes assertions; nous verrons plus tard.

« Recevez, monsieur, mes salutations empressées.

« Germain SARRUT,

« Représentant du peuple. »

Sur nos 21 maisons centrales, il y en a trois seulement, celles de Melun, de Fontevault et de Gailion, qui sont exploitées en régie, c'est-à-dire que tout le service économique s'y fait par l'administration elle-même. Le travail des ateliers est livré seul à l'entreprise.

Dans toutes les autres maisons centrales, le service économique et le travail des ateliers sont adjugés à un entrepreneur unique. Cet entrepreneur est chargé de nourrir, d'habiller, de blanchir, de coucher les détenus et de leur fournir les médicaments nécessaires; il subvient aux frais de sépulture et aux frais du culte; il fait les réparations locatives des bâtiments, et pourvoit même à certaines dépenses des gardiens, des employés et du directeur. L'entrepreneur s'acquitte de ce service à l'aide de la subvention que lui paie l'état pour chaque homme, du produit du travail des détenus, et de l'abandon qui lui est fait, par le gouvernement, des trois dixièmes du salaire des condamnés.

Ce salaire est fixé par le ministre sur la proposition du préfet, et de l'avis de la chambre de commerce du département, d'après le taux du salaire que reçoivent les ouvriers employés dans les manufactures. Néanmoins, il doit être fait à l'entrepreneur une réduction de 20 p. 0/0 sur le tarif destiné à indemniser des pertes de matières, fournitures de métiers et ustensiles, avances de fonds, indemnités de chômage, frais d'éclairage et de chauffage des ateliers, rétribution des apprentis qui, dans l'industrie libre, paient leurs maîtres.

Le commerce et la fabrique de Lyon qui, l'an dernier, ont suivi avec tant d'intérêt l'exposition des produits chimois, au Palais-des-Arts, apprendront avec plaisir que l'exposition faite à Saint-Etienne a produit quelques résultats satisfaisants :

Dans sa séance du 20 décembre dernier, la chambre de commerce de St-Etienne a décidé qu'il serait adressé à M. Isidore Hedde, délégué du ministère de l'agriculture et du commerce, de 1843 à 1846, une lettre de remerciements, pour lui témoigner la reconnaissance du commerce de Saint-Etienne.

Grâces soient rendues à la chambre de commerce de Saint-Etienne! Si nos industries sont appelées à trouver de nouveaux débouchés avec la Chine, elle y aura contribué doublement.

Les nouvelles étrangères prises dans leur ensemble n'ont pas un caractère bien rassurant. A Naples, le roi se sentant désormais épaulé par l'Autriche et peut-être aussi par le cabinet de St-Petersbourg, a nettement repoussé la médiation anglo-française.

Malgré l'envoi de M. Lagrénée à Bruxelles, tout annonce que les conférences ne s'ouvriront pas; déjà même provoqué par les bravades insensées du ministère Gioberti, le maréchal autrichien qui com-

mandé à Milan, s'est, dit-on, préparé à reprendre les hostilités contre le Piémont, tandis que le roi de Naples menace, dit-on, de marcher sur Rome, pour y rétablir le souverain Pontife. Ajoutons à cela que le roi de Prusse va faire marcher un corps d'armée sur le Rhin. Le toast du général Wrangel ne laisse aucun doute à cet égard.

Sans y ajouter une foi complète, nous rapporterons ici des on dit qui ne sont peut être que des conjectures, mais des conjectures qui ressortent de la situation.

Voici encore un autre bruit fort accrédité :

Immédiatement après son avènement au pouvoir, Louis-Napoléon Bonaparte aurait écrit des lettres confidentielles aux empereurs d'Autriche et de Russie, au roi de Prusse et au roi des Belges et à la reine d'Angleterre. Ces lettres qui avaient pour but de pressentir les dispositions des puissances, n'auraient pas reçu une réponse favorable; de là, dit-on, les dissidents plus ou moins déguisés du président de la République et de son ministère.

TOULON, 7 janvier. — Le vaisseau le *Jupiter*, venant de Tunis et en dernier lieu de Messine (Sicile), d'où il est parti le 18 décembre, est arrivé sur notre rade.

Ce bâtiment, qui fait partie de l'escadre de la Méditerranée, vient se ravitailler dans notre port.

— La frégate à vapeur l'*Orénoque* est arrivée hier d'Alger avec la correspondance et 767 passagers, qu'elle a débarqués aujourd'hui.

— Le bâtiment à vapeur de l'administration des postes, l'*Ajaccio*, allant de Marseille à Bastia, que le mauvais temps avait forcé de relâcher dans notre port le 3, n'a pu reprendre la mer qu'aujourd'hui.

Le bâtiment à vapeur l'*Averne*, parti le 3, et rentré le même jour à cause du mauvais temps, a repris la mer aujourd'hui.

— On sait qu'en apprenant la mort d'Ibrahim-Pacha, le vice-amiral Baudin expédia à Alexandrie la frégate à vapeur le *Panama*. De son côté, le vice-amiral Parker, commandant l'escadre anglaise, fit partir pour le même port la frégate à vapeur le *Sidon*.

— Les deux fils d'Ibrahim-Pacha, que l'*Egyptus* avait transportés en Egypte, sont revenus à Malte par le même bâtiment. Ils rentrent en France, afin de compléter leurs études au collège égyptien fondé à Paris.

Chronique parisienne.

On s'entretenait beaucoup, hier, d'une entrevue de M. Marrast avec le président de la République. On disait qu'il avait été mandé par M. Louis Bonaparte; mais il paraît maintenant que le président de l'Assemblée nationale a fait auprès du chef de l'Etat une démarche toute spontanée, sans aucun caractère officiel, et que les offres qu'il aurait faites n'auraient pas été agréées.

On dit qu'hier aussi, quelques-uns des membres les plus influents se sont réunis chez le président de la République, et que celui-ci a déclaré hautement qu'il était déterminé à continuer à réprimer les idées réprouvées par l'immense majorité à laquelle il devait son élection. Il paraîtrait même que le président de la République se propose de réunir très-prochainement tous les membres du cabinet, et de manifester publiquement la parfaite intelligence qui a toujours subsisté entre lui et les hommes qu'il a investis de sa confiance.

— Le vœu formulé pour la dissolution de l'Assemblée nationale se généralise. Nous avons déjà cité bon nombre de départements où il a été émis. La presque unanimité des membres du conseil général de la Somme vient de faire parvenir à l'Assemblée l'expression du même vœu. Il est à remarquer que chacun des membres lui a individuellement adressé, et à peu près dans les mêmes termes, une déclaration que deux des conseillers généraux élus par la ville d'Amiens, MM. Malot et Allon, ont porté eux-mêmes à Paris.

— Des clubs s'organisent dans tous les quartiers de Paris : à la salle Saint-Honoré, sous le nom de club Socialiste, à la salle de la Redoute, à la salle de la Fraternité, rue Martel; à la salle Valentino, au club Montesquieu, etc., etc.; partout et chaque soir, une foule attentive se presse autour de ces orateurs socialistes, et là les querelles intestines, les questions en litige, tout ce que nous appellerons la partie doctrinale du socialisme, est réservé. L'appel est fait aux assistants contre ce qui est; cet appel, fait d'une

commune voix, reçoit des auditeurs une adhésion unanime et les progrès de l'antagonisme de la société future, telle que les utopistes voudraient la façonner contre la société réelle, vont toujours croissant.

— On assure que c'est le 15 janvier que le président de la République doit présenter la liste des candidats à la vice-présidence. On se rappelle qu'aux termes de la Constitution cette liste doit être soumise à la chambre dans le premier mois qui suit l'élection du président.

— On dit que l'arrêté récent qui réduit le traitement des préfets va être rapporté et que ce traitement sera augmenté.

— Nous savons d'une manière positive que le projet du gouvernement serait de convoquer une nouvelle Assemblée de neuf cents membres afin de procéder légalement à la révision de la Constitution. Cette révision porterait principalement sur les deux points suivants: Institution de deux chambres et faculté pour le président de pouvoir être réélu.

Il paraît que dans ce cas on laisserait la disposition de la Constitution, qui porte que la Constitution ne peut être révisée que dans les trois ans à partir de sa promulgation.

— On assure que plusieurs représentants, au nombre desquels se trouve M. Clément Thomas, doivent interpeller le ministère au sujet du voyage que le président se propose, dit-on, de faire dans les départements.

— Le gouvernement de la République française vient de décider qu'il enregistrerait ou ferait exécuter comme légalement rendus les actes du Consistoire de Gaëte, qui se rapportent au clergé ou aux catholiques français, c'est-à-dire que la République ne reconnaît pas le gouvernement provisoire de Rome.

— Un travail se prépare en ce moment sur la réorganisation de la garde mobile. La réduction de ce corps à 12 bataillons au lieu de 24 paraît arrêtée en principe, ainsi que certaines limites posées au mode électif des nominations aux grades. La solde serait aussi abaissée de manière à établir moins de différence avec celle des régiments de l'armée.

— Au coin de la rue de la Paix, formant l'angle du boulevard, le magasin de Tahan offrait, en 1848, à la bourse des riches, et aux regards des passants en 1849, l'appât irrésistible de ces mille fantaisies délicieuses, de luxe et d'art, en bois des continents et des îles, où triomphent le goût inimitable de l'ouvrier français et l'industrie parisienne. Un ouvrier était là, en blouse, sa femme sous le bras. Cet homme pleurait; je l'écoute; et les larmes me gagnent: Vois-tu, dit-il en montrant une charmante boîte d'émail incrustée d'or, admirablement ouvragée; eh bien! quand nous faisons ces choses-là, notre première récompense, c'était notre travail, c'était de les achever et de les polir; tu ne peux pas te faire une idée du bonheur que nous avions à les remettre entre les mains du fabricant comme les voilà. Ce temps-là est passé! on ne le reverra plus. Et l'ébéniste, inoccupé depuis le 24 février, s'éloignait d'un air lamentable. Le regret était le commencement de la sagesse.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 6 janvier. — Présidence de M. HAVIN.

A deux heures et demie la séance est ouverte.

Demande de plusieurs congés qui sont accordés.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret tendant à abroger le décret qui a suspendu le travail dans les prisons.

Art. 2. Les produits fabriqués par les détenus des maisons centrales de force et de correction ne pourront pas être livrés sur le marché en concurrence à ceux du travail libre.

M. de Rancé combat l'article de la commission auquel il préfère le projet du gouvernement. Le système de la commission conduirait de déception en déception. Il ne faut pas oublier qu'avec le système de la commission, le travail ne pourrait être sérieusement repris avant un an.

M. DABEAUX: Je viens présenter une seule observation qui se rattache à l'ensemble du projet.

Le décret du gouvernement provisoire qui a aboli le travail dans les prisons a dit, dans son article 2, que les marchés conclus avec les entrepreneurs étaient déclarés nuls et non avenue.

En présence de ces dispositions, les entrepreneurs ont dû penser que leurs marchés étaient résiliés.

Une loi ultérieure ne pourrait leur en ôter le bénéfice. Remarquez, en outre, qu'ils auront droit à réclamer une indemnité pour les dommages qu'ils auraient éprouvés.

Cependant, la commission propose que les dispositions de la présente loi ne recevront leur exécution qu'à l'expiration des traités.

Vous ne pouvez échapper à une indemnité, et je pense que la commission sera à même de répondre à ces observations.

M. BOUHER, rapporteur: Lors de la discussion de l'art. 6, ses explications viendront alors tout naturellement.

M. STOURM: On a signalé hier les nombreux abus existant dans les prisons, mais la cause principale de ces abus, on ne l'a pas indiquée; elle est surtout dans le système adopté par le ministère de l'intérieur, et qui regarde comme le beau idéal de l'administration que les prisons ne coûtent rien à l'Etat. Voilà la cause du travail par entreprises dans les prisons. Mais qu'importe que le budget soit exonéré d'une dépense directe, si les contribuables sont ruinés par la concurrence faite à leurs industries par les maisons centrales.

Le projet du gouvernement a contre lui le manque de surveillance qui existe dans les maisons centrales. On se récrie à ces mots de *manque de surveillance*.

Le projet de la commission offre des garanties plus sérieuses.

On vous effraie à tort sur les difficultés d'exécution. Ce sont des fantômes qui disparaîtront devant la pratique dirigée par une ferme volonté.

M. Vallette dépose un rapport au nom du comité de législation sur la proposition de M. Perrier, relative aux majorats ou substitutions.

M. Roux-Carbannel maintient que la réorganisation du travail dans les prisons est impossible avec le système développé dans le projet de la commission.

M. de Tillancourt défend le projet de la commission qui, selon lui, atteint complètement le but qu'elle s'est proposé. Le système satisfait aux deux grands intérêts qu'il importait de concilier: le travail des détenus sans la concurrence fatale aux industries particulières.

M. SÉNART: Je viens à la fin d'une discussion laborieuse, et je comprends la fatigue de l'Assemblée. Aussi sans entrer dans l'examen des systèmes, je me bornerai à l'avertir de la gravité du vote que lui demande la commission. Un fait a dominé la discussion, la nécessité du rétablissement immédiat du travail dans les prisons. Mais, quelles conditions, c'est là le point sur lequel on n'est plus d'accord, et votre commission, selon moi, poursuit une chimère en prétendant rétablir le travail sans qu'il en résulte dommage pour le travail libre. Tout ce qui est permis d'espérer, c'est un système dans lequel le travail des détenus nuirait le moins possible à l'industrie privée. Le programme a vanté l'élasticité du système de la commission. Je lui reprocherai précisément le contraire. Je lui reprocherai son inflexibilité qui nous conduirait, en cas de non-réussite, à une nouvelle interdiction du travail dans les maisons centrales. L'administration, depuis plusieurs années, a fait beaucoup pour l'amélioration du régime des prisons, on lui doit l'initiative des colonies agricoles.

UNE VOIX: Elle n'en avait pas le droit.

M. SÉNART: Pour en revenir au projet de la commission, je répète que par ses dispositions absolues, par ses interdictions, il empêcherait l'action de l'administration et s'opposerait aux améliorations sérieuses qu'elle a déjà obtenues. Je propose donc le rejet des articles 2 et 3 du projet de la commission.

M. Malleville demande la parole pour une interpellation à M. le ministre de l'intérieur. (Vive agitation sur tous les bancs.)

M. MALLEVILLE: Je demande pardon à l'Assemblée d'avoir interrompu ses travaux; mais j'espère qu'elle pardonnera à un collègue attaqué dans son honneur. Depuis ma retraite, j'avais vu trainer dans les journaux et ailleurs des allégations aussi fausses qu'absurdes et que j'avais daignées; mais, aujourd'hui, je trouve dans un journal une insinuation, une accusation qu'il ne m'est pas permis de couvrir de mon dédain, car la lettre est signée d'un de nos collègues, M. Germain Sarrut.

M. GERMAIN SARRUT: Je demande la parole.

M. Malleville donne lecture de la lettre publiée par le journal *la Liberté* et que nos lecteurs connaissent.

Maintenant, reprend-il, je somme le signataire de donner les preuves qu'il annonce! Mais, en attendant, voici un procès-verbal qui constate que le jour même de mon entrée au ministère les pièces ont été mises sous scellé, et le scellé n'a pas été brisé. (Longue sensation.) Et maintenant il m'est permis de dire que quiconque accuserait Léon de Malleville d'un pareil acte mentirait lâchement. (Triple salve d'applaudissements.)

M. LÉON FAUCHER: Attaquer l'honneur de M. de Malleville, c'est attaquer l'honneur du cabinet.

Les papiers dont il a été parlé sont encore sous scellés; je puis affirmer à l'Assemblée qu'ils y resteront car nous les considérons comme un dépôt public et comme la propriété de l'Etat. (Très-bien! très-bien!)

M. GERMAIN SARRUT: Je suis parfaitement calme après les paroles passionnées. (Interruption.) M. Malleville a pas été attaqué par moi dans ma lettre; j'ai dit, de la manière la plus nette, que des dossiers judiciaires avaient été détournés, mais je n'ai pas dit lesquels. Il suffit pour cela de se rappeler ma lettre.

J'ai affirmé que d'énormes dossiers ne sont plus à la place, et je maintiens mes affirmations.

Maintenant je dirai que la veille du jour où M. Malleville a quitté le ministère, dans l'hypothèse que le dossier existait encore, un de nous écrivit à ce sujet une lettre qui a dû être tronquée par son successeur, et cependant nous avons été jusqu'ici sans réponse.

Une voix : Qui, vous ? qui, vous ?

M. G. SARRUT : Nous, les conspirateurs, nous n'en rougissons pas, car plus de soixante fois nous nous sommes assis sur les bancs des accusés et nous avons écrit que nous voulions le renversement des trônes.

M. O. BARROT : L'honorable M. de Malleville avait été placé sous une insinuation calomnieuse ; il l'a repoussée avec toute l'énergie d'un homme outragé dans son honneur. Aujourd'hui je me suis demandé où l'on voulait aller, et si en parlant de conspirations il n'y en avait pas une réelle, celle de déconsidérer les grands pouvoirs au pays ?

M. DUPONT : Je ne suis pas, messieurs, l'un des conspirateurs de 1859. Je ne viens pas non plus parler de M. Malleville ou de M. Sarrut, je viens me borner à dire que je suis dans l'intention d'adresser lundi des interpellations sur la crise ministérielle qui a eu lieu.

M. O. BARROT : Au nom des intérêts de notre pays, je supplie l'Assemblée de vider à l'instant même l'incident qui est soulevé.

M. DUPONT (de Bussac) revient à la tribune. Je demanderai si la cause de la retraite de M. Malleville serait le refus de remettre au président de la République les seize cartons dont on a parlé, et, après cela, nous demanderons s'il y a un sequestre à l'égard du président de la République, et si ce qu'on ne refuserait pas à M. le président du conseil sera refusé au président de la République. (Bruit.)

M. LÉON DE MALEVILLE : Je respecte le droit d'interpellation ; mais il a ses limites ; ces limites sont assignées par le respect profond que nous devons tous à l'homme qui a été appelé à l'insigne honneur de président de la République. Je pourrais me borner à dire que mon appui, bien insuffisant sans doute, est assuré au président de la République ; mais j'ai cru m'apercevoir qu'on n'avait pas en moi toute la confiance qui m'était nécessaire.

Il ajoute que ce n'est pas l'affaire des cartons qui a été la cause de sa retraite, retraite qui a été si pénible pour lui, puisqu'il s'agissait de se séparer d'hommes avec lesquels il est en communion de principes depuis quinze ans.

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur, n'aurait rien à ajouter à ce qu'a dit M. de Malleville sur le fond même du débat, mais il veut signaler la pensée des interpellations.

On veut diviser, semer la discorde, affaiblir d'un côté la déférence, de l'autre, la confiance nécessaire à l'accord du président et des ministres.

Les ministres tromperont cette espérance. (Très-bien ! très-bien !)

La séance est levée à six heures, au milieu d'une vive agitation.

Nouvelles de Lyon.

Il nous revient des plaintes nombreuses sur la manière dont l'avancement est distribué parmi les employés de l'octroi de la ville de Lyon. On cite un emploi de création nouvelle qui vient d'être donné à un jeune homme débutant dans la carrière, au mépris des droits acquis par de bons employés depuis longtemps attachés à l'administration.

Il est assez singulier que l'on choisisse, pour créer un emploi, le moment où le budget de la ville est en déficit, et où les contribuables, surchargés d'impôts, réclament d'importantes réformes dans les dépenses municipales.

Nous pourrions citer une foule d'abus qui, chose peu édifiante, se produisent toujours sous la protection et pour le plus grand avantage des républicains de la veille, de ceux-là même qui ont tant crié contre la corruption de la monarchie et contre les actes de favoritisme du pouvoir.

Si l'on n'y prend garde, le découragement se glisera parmi les employés, dont la majeure partie n'a d'autre protection que ses bons et loyaux services ; c'est à cela seulement que l'autorité supérieure devrait avoir égard, et nous espérons qu'il suffira de le lui rappeler, pour qu'à l'avenir justice soit rendue à tout le monde.

Hier, vers deux heures de l'après-midi, un accident grave est arrivé à l'angle de la rue de Bourbon et de la rue du Péral. La malle-poste de Bordeaux arrivait à fond de train ; Mme la marquise de B***, quittant le trottoir au même instant, n'eut pas le temps, malgré les cris du postillon, de se mettre de côté. L'un des chevaux, atteignant cette malheureuse dame dans les reins, l'a rejetée violemment à dix pas de là sur le trottoir. Elle est tombée sans connaissance, la tête meurtrie et ensanglantée. On l'a immédiatement transportée dans la pharmacie Manguin, rue Bourbon, où les soins les plus intelligents et les plus pressés lui ont été prodigués. On espère que cet accident n'aura pas de suites fâcheuses.

Nous ne saurions trop nous élever contre cette manie des postillons de tourner rapidement les angles de rues, surtout de celles qui sont le plus fré-

quentées de la ville. Il nous semble qu'avec un peu de précautions, ces malheurs, que nous avons tous les jours à enregistrer, ne se reproduiraient pas.

On nous assure que des poursuites et des saisies ont été opérées au préjudice de quelques contribuables qui n'auraient pas encore payé l'impôt de 55 c., gracieuseté de M. Emmanuel Arago. Nous avons peine à croire à tant de rigueur.

A propos de ces 55 centimes, sont-ils définitivement acquis aux finances municipales comme cela est juste, ou bien à l'Etat ? Des réclamations avaient été faites par notre conseil municipal pour obtenir que cet impôt fût restitué à sa véritable destination, et nous n'avons pas encore appris qu'elles aient eu grand succès. La question en droit ne nous paraît pas un instant douteuse.

Les personnes auxquelles il aurait été volé des livres, des tabatières, des lunettes et des médailles antiques, sont priées de se présenter au bureau de police de M. Lieutard, commissaire de police, rue Belle-Cordière, 7, afin de les reconnaître.

Renseignements commerciaux.

Havre, 7 janvier 1849.

Dès le lendemain du jour de l'an, nous avons eu de la demande pour les cotons. Mardi, mercredi et jeudi, il s'est fait plus de mille balles par jour, et déjà nos prix s'étaient raffermis, lorsque hier, à la réception des avis de New-York, du 20 décembre, qui nous annoncent de la hausse et seulement deux nouveaux navires pour le Havre, un grand mouvement s'est manifesté sur notre marché, qui a eu pour résultat 5,248 balles de vente, et une hausse de 1 c. sur les Louisiane et de 2 c. sur le Géorgie de très-ordinaire à bon ordinaire. Parmi ces ventes figurent 2,042 balles Louisiane, chargement du Sca-Lion, traité à livrer à 65 fr. tel quel, sur des désignations qui permettent de compter sur une qualité un peu mieux que très-ordinaire, et 3 à 400 balles attendues par d'autres navires.

Aujourd'hui, nous sommes un peu plus calmes. On ne cote que 750 balles, dont 200 balles Louisiane très-ordinaire à livrer à 65 fr.

Ce qui a contribué à la reprise que nous vous annonçons c'est d'une part la perte du *Philanthrope* attendu de la Nouvelle-Orléans, qui, avec le naufrage de l'*Ancona* et le changement de destination de l'*Utinal* qui va à Trieste, réduit de près de 4,000 balles la quantité de coton attendue, et d'autre part, les meilleures nouvelles de Liverpool, où les prix ont haussé d'un huitième.

Au total, il s'est vendu dans la semaine 9,547 balles, et comme nous sommes restés sans arrivages, nous voilà réduits à un stock de 13,000 balles contre 48,000 balles en 1848, et 35,000 en 1847. On s'attend généralement à une bonne demande pour la semaine prochaine.

Voiture pour Bâle, 7 fr. 75 c. par 50 kil.

Id pour l'Alsace 7 fr. 25 c. id.

PRIX-COURANT au 5 janvier 1849 (à l'acquitté.)

Louisiane : Très-bas, 57 ; bas, 62 ; très-ordinaire, 68 ; ordinaire, 72 ; bon ordinaire, 76 ; petit courant, 79 ; courant, 82 ; bon courant, 84 ; bonne march. 86
Mobile : Très-bas, 57 ; bas, 62 ; très-ordinaire, 67 ; ordinaire, 71 ; bon ordinaire, 74.

Géorgie : Très-bas, 57 ; bas, 61 ; très-ordinaire, 65 ; ordinaire, 68 ; bon ordinaire, 71.

11 fr. par 50 kil. de moins à l'entrepôt.

Nouvelles étrangères.

BERLIN, 3 janvier. — L'association patriotique et l'association prussienne ont tenu, hier soir, à la Maison d'Angleterre, une séance pendant laquelle elles ont été dissoutes.

FRANCFORT, 3 janvier. — M. de Gagern a reçu du gouvernement autrichien le même désaveu de ses propositions qu'il avait reçu de la part de l'Assemblée nationale. M. de Schmerling, qui vient d'arriver ici, en qualité de plénipotentiaire autrichien, a remis au ministère de l'empire une note qui contient le passage suivant :

« Le gouvernement autrichien regrette beaucoup de voir le programme qu'il a présenté à l'ouverture des Etats à Kremsier, si mal compris que l'on déclare le passage de ce programme relatif aux rapports avec l'Allemagne, comme une retraite d'une confédération qui dure depuis près de mille ans et que l'on ait proposé en conséquence l'exclusion de l'édifica-

tion du nouvel édifice fédéral, et la négociation d'une alliance par voie diplomatique. »

La dépêche se termine par une protestation énergique contre une pareille interprétation, et, en reconnaissant les devoirs de l'Autriche envers l'Allemagne, elle revendique aussi les droits sacrés de l'Autriche consacrés par l'histoire. Telle est la nouvelle communication pour laquelle, dans la séance de l'assemblée nationale d'aujourd'hui, M. Kirchgessner s'est excusé de ne pas présenter encore son rapport dans la réponse aux interpellations du comité autrichien.

Si le rejet des propositions de M. de Gagern était très-vraisemblable dès le principe, il peut être regardé maintenant comme certain. D'un autre côté, on assure que M. de Gagern lui-même persiste dans son programme, de l'adoption duquel il fera une question de cabinet.

(Gazette de Cologne.)

ANGLETERRE. — LONDRES, 6 janvier. — Le bruit s'accrédite dans les clubs que M. Baring, représentant de Portsmouth au parlement, sera élevé à la pairie et nommé premier lord de l'amirauté. Dans le cas où il refuserait, le cabinet subirait quelques modifications. Sir John Graham entrerait dans le ministère ; sir Charles Wood quitterait la chancellerie de l'Echiquier pour siéger à la chambre des lords et occuper la première place de la direction de l'amirauté à Witchall.

Les commissaires des lois des pauvres en Irlande ont ordre de préparer des rapports pour le parlement.

Le résultat général du relevé trimestriel qui vient d'être publié, peut être résumé ainsi : Augmentation sur l'année, 1,533,957 livres ; augmentation sur le trimestre, 686,827.

Nouvelles de la guerre en Hongrie.

Un nouveau bulletin de l'armée annonce encore une défaite des magyars ; le voici :

Rapport du lieutenant-feld-maréchal Jellachich au feld-maréchal prince Windischgrätz.

Moor, 30 décembre 1848.

« J'apprends hier à Okisher qu'un corps ennemi aux ordres de Perczel, fort de 8 à 10,000 hommes, avait pris avant moi la direction de Moor. C'est ce qui m'engagea à me mettre en route avec mes troupes à 5 heures du matin, afin de poursuivre l'ennemi.

« Je le trouvai à une lieue de Moor dans une position avantageuse ; je me tins sur la défensive pour attendre la division Hartlief, qui était partie une heure et demie plus tard que moi. Mais l'ennemi commença à se retirer, et je fus forcé de l'attaquer avec la brigade Grammont et ma cavalerie. Cette attaque fut très vigoureuse, et surtout de la part des régiments de cuirassiers Hardegy et Wallmoden.

« En une demi-heure nous eûmes enfoncé le centre du corps ennemi, pris six canons et un obusier, et fait quelques milliers de prisonniers, dont un grand nombre d'officiers ; un général ennemi a, dit-on, péri dans cet engagement. Le champ de bataille est couvert de morts. Les troupes ont attaqué l'ennemi avec la bravoure qui convient à l'armée impériale. Le reste du corps de Perczel, 8,000 hommes environ, s'est retiré dans la direction de Stuhlweissenbourg.

JELLACHICH,

lieutenant-feld-maréchal.

Il est fort rare qu'on ait des nouvelles de Pesth. Au dire de voyageurs, cette ville est parfaitement tranquille et l'on ne voit personne dans les cafés, d'ordinaire si fréquentés. Kossuth s'y trouve avec sa famille.

Quelques parties de la Transylvanie et du Banat sont encore affligées de cette horrible guerre de races, qui est comme une tache dans l'histoire de notre siècle.

Après la défaite de Markowacz, un officier magyare fit pendre un ecclésiastique serbe et couper un autre par morceaux. Il fit déshabiller, sur une grande place, des femmes, des enfants et des vieillards, que la cavalerie tua ensuite impitoyablement au moyen du sabre.

La Gazette de Breslau ajoute : « De petits détachements de troupes russes viennent d'entrer en Transylvanie. A Otœmœs, il est entré un détachement de cosaques avec un *hetman* en tête. On dit que 20,000 hommes se trouvent à la frontière et peuvent en 36 heures être à Cronstadt. » Cette nouvelle mérite confirmation, et elle n'en a reçu d'aucun côté.

Dans un de leurs bulletins de guerre, les Hongrois disent qu'après avoir remporté une victoire sur les troupes impériales près de Wieselbourg, ils ont marché vers Raab (c'est-à-dire qu'ils ont battu en retraite), et que, sur leur passage, ils ont incendié le blé, l'avoine, la paille et le foin qu'ils rencontraient sur leur passage, afin que l'ennemi ne trouve rien pour se nourrir sur la route de Raab.

VARIÉTÉS.

On lit ce qui suit dans la revue du *Siècle*, de M. Eug. Guinot :

Après tant de crises, le bilan de l'année a été difficile et rude pour beaucoup de commerçants et d'industriels; quelques uns y ont succombé malgré tous leurs efforts.

Un fabricant, riche il y a un an, ruiné aujourd'hui, après avoir réglé ses comptes la semaine dernière, fit appeler un de ses anciens ouvriers qui l'a quitté dès les premiers jours de la révolution pour se jeter dans la politique des clubs et des banquets.

— François, lui dit-il, il y avait longtemps que nous ne nous étions vus, j'ai voulu te dire adieu avant de partir.

— Est-ce que vous quittez les affaires ? demanda l'ouvrier.

— Non ; ce sont les affaires qui m'ont quitté. Je n'ai plus rien.

— Il se pourrait ! Vous que l'on disait si riche !

— Je l'étais en effet. J'avais une fabrique qui marchait bien ; j'avais de bons ouvriers formés par moi. Mais tu sais que mes ouvriers m'ont abandonné après s'être coalisés pour exiger des conditions que je ne pouvais leur accorder. Ils voulaient le partage des produits de mon industrie, sans s'inquiéter des capitaux que les événements m'enlevaient et que j'étais obligé de me procurer au prix des plus grands sacrifices. S'ils avaient consenti à m'aider comme par le passé, j'étais sauvé ; ils ont refusé, je succombe. Mais l'honneur est sauf ; tous mes créanciers sont payés. Je suis encore jeune, j'ai du courage, de l'expérience, on m'a proposé une place de contre-maitre dans une fabrique en Angleterre, et j'ai accepté.

— Vous, simple contre-maitre et réduit à vous expatrier ?

— Oui, mon ami ; mais je te le répète, j'ai du courage et je ne désespère pas de refaire ma fortune. Ne parlons donc plus de moi, c'est de toi qu'il s'agit.

— De moi, monsieur ? Que puis-je faire pour vous ?

— Rien sans doute puisque tu ne peux rien faire pour toi-même.

— Voilà un reproche bien dur !

— Tu excuseras ma franchise ; je t'ai connu enfant, tu as été élevé dans ma maison, et j'ai le droit de te dire ce que je pense, tout tribun que tu es ou que tu veux être.

— Pourquoi me supposez-vous cette ambition ?

— N'est-ce pas toi qui par tes discours as monté la tête de tes camarades ? N'as-tu pas déployé les qualités d'un chef de parti dans la coalition dirigée contre moi ? Je ne t'en veux pas ; tu cédais au vertige et tu étais de bonne foi dans la passion. Mais depuis, qu'as-tu fait ?

— Que vous dirais-je ? répondit l'ouvrier avec son bras.

— Ce que tu as fait, je te le dirai, moi. Tu as lu beaucoup de mauvais écrits ; tu as fréquenté les clubs ; tu as écouté la parole des maîtres qui vous troublent la cervelle ; tu as fait partie de tous les rassemblements, assisté à tous les banquets démocratiques et sociaux. Où cela t'a-t-il mené ?

— Pas à grand'chose encore, mais j'ai l'avenir.

— Oui, l'avenir que vous promettent les meneurs qui vous égarent ; un avenir qui ne se réalisera jamais, tu commences à le comprendre, car si tu es franc, tu avoueras que tu n'as plus dans ces chimères la confiance aveugle des premiers temps.

— C'est vrai ; il y a des moments où je doute.

— Et en attendant cet avenir impossible, tu as perdu un temps irréparable, tu as pris des habitudes de paresse, tu es peut-être déjà devenu incapable de gagner honorablement ta vie par le travail. Cependant, tu as une femme et deux enfants : comment ont-ils vécu ? comment as-tu vécu toi-même depuis que tu ne fais rien ?

— A vrai dire, je ne sais pas trop. Un peu à l'aventure. Nous avons de temps à autre quelques petits profits. Et puis ma femme travaille.

— Ta femme travaille ! C'est elle qui soutient ta famille et toi, pendant que tu te traînes dans l'oisiveté ! Tu n'as pas honte de le dire !

— Que voulez-vous ! quand une fois on est lancé..

— Lancé dans une mauvaise route, on revient sur ses pas, quand on a du cœur, et tu en as, François.

— Merci de cette bonne parole, monsieur. Pour du cœur, j'en ai eu, et je crois bien que j'en retrouverais encore dans l'occasion.

— Prouve-le, en revenant dans la bonne voie.

— J'y penserai.

— Si tu y penses sérieusement, tu seras sauvé. Je ne veux pas partir sans emporter cet espoir et sans t'aider à le réaliser. Avant de retrouver du travail, tu auras besoin d'argent ; prends ceci.

— Quoi, monsieur, vous qui êtes ruiné ?..

— Je suis encore plus riche que toi. C'est un prêt ; tu me rendras cette faible somme. Allons ! souviens-toi que je ne suis plus ton patron ; refuseras-tu d'accepter un service d'un camarade, d'un ouvrier comme toi ?

— Non, gardez. Ma femme pourvoira quelques jours encore à tout cela.

— Le soin de ton avenir m'oblige à te dévoiler le passé. Reviens de ton erreur, mon ami. Le travail de ta femme est insuffisant pour soutenir quatre personnes, elle, toi et vos deux enfants.

— Pourtant, comment a-t-elle fait jusqu'à présent ?

— Jusqu'à présent, j'ai continué à te considérer comme un de mes ouvriers, et je lui ai remis chaque semaine ta paie d'autrefois.

— Vous avez fait cela ! vous contre qui j'ai conspiré, vous contre qui j'ai soulevé tout l'atelier ! vous m'avez secouru, vous que j'ai ruiné ! Ah ! je veux me faire tuer pour vous !

— Non, mon ami, ta vie est trop précieuse ; conserve-la pour redevenir un homme honnête et laborieux, ce sera le meilleur moyen de me prouver ta reconnaissance.

— Et je vous jure que je vous la prouverai. Plus de politique ! du travail ! A bas les clubs ! vive l'atelier !

L'ouvrier et son ancien maître se séparèrent, les larmes aux yeux, en se serrant la main et se disant au revoir.

C'est encore là une conversion. Il y en a eu beaucoup comme celle-là depuis quelque temps. Les ouvriers égarés ont perdu leurs funestes illusions. Ils s'aperçoivent qu'ils jouent un rôle de dupes au profit des intrigants et des ambitieux qui se servent du peuple comme d'un instrument de fortune et d'élévation, et qui vivent tous dans l'abondance en agitant la misère. La reprise des affaires, la renaissance du luxe, achèveront de ramener ceux qui errent encore ; nous n'aurons pas besoin pour cela de l'or de la Californie : la France est assez riche pour réparer ses maux et acheter son repos au prix du bien-être de tous ses enfants.

Nouvelles diverses.

On lit dans un journal de la Loire-Inférieure, 1^{er} janvier :

« Mardi dernier, vers sept heures du matin, un crime affreux a été commis dans les bois de Pont-Thual, dans la commune de Pleurtuit.

« Voici les détails qui nous sont donnés : Un homme se rendait au bourg de Pleurtuit, suivi par une femme à une distance assez rapprochée. Lorsqu'il fut à l'entrée d'un petit chemin, à quelque distance des bois, deux hommes sortent d'un fourré assez épais ; une détonation se fait entendre, et le malheureux voyageur tombe frappé mortellement.

« Au même instant, les deux assassins se précipitent sur le cadavre de leur victime, l'emportent et le cachent au fond du fossé, croyant ainsi faire disparaître les traces de leur crime audacieux.

« Mais un témoin avait examiné la manœuvre des malfaiteurs, la gendarmerie de Pleurtuit, avertie aussitôt, s'est immédiatement rendue sur les lieux ; on a découvert le cadavre caché au fond du fossé.

« Jusqu'ici on n'a pu reconnaître ni la victime ni les meurtriers. La justice informe. »

— William Reybould, l'un de ces résurrectionnistes qui non-seulement déterrent les cadavres, mais encore étouffent parfois des hommes vivants, afin de fournir des sujets aux anatomistes, a été arrêté et conduit devant les magistrats de police de Dudley, dans le comté de Worcester.

M. Johnson, chirurgien, a déposé en ces termes : « L'individu ici présent est venu me trouver un matin dans mon cabinet, et après avoir annoncé d'abord d'une manière mystérieuse l'objet de sa visite, m'a dit : « Voici le fait : Je me charge de vous fournir un sujet à disséquer, mort ou vivant, à votre choix. »

« Malheureux, lui dis-je, vous devez savoir que nous ne pouvons opérer l'autopsie que sur un cadavre.

« Il me répondit tranquillement : « Lorsque les morts ne donnent pas, nous ramassons, sur les grands chemins ou dans les rues, des ivrognes qui nous donnent quelque drogue afin d'achever de les endormir, et nous les livrons aux professeurs d'anatomie qui en font ce qu'ils veulent. »

« Shelly, camarade de Reybould, survint et ne montra pas plus de scrupule.

« On fait maintenant si bonne garde auprès des cimetières, dit-il, que nous sommes obligés d'aller chercher des morts sur les grandes routes. Voulez-vous, me demandèrent-ils, un vieux ou un jeune ?

« Je répondis que le corps d'un jeune homme me conviendrait davantage. Ils me dirent que ce serait plus cher, et me demandèrent six livres sterling (150 fr.). Je n'offris que cinq livres et demie ; on me répondit que six livres étaient le juste prix. Nous revînmes au lendemain la conclusion du marché, mais je m'empressai de donner avis de cette proposition au surintendant de police, M. Jewkes. Il paraît que Reybould seul a pu être arrêté. »

Le tribunal, attendu que cette simple proposition ne constituait pas un délit, n'a pu mettre Reybould en jugement, mais il a été retenu jusqu'à plus ample information sur sa conduite antérieure.

JARDIN D'HIVER. --- Aujourd'hui jeudi, grande représentation équestre, par la troupe de M. Soullier, les frères Chappell, et M. Baucher qui montera le célèbre SANDOR.

Bourse de Lyon, du 9 Janvier 1849.

30/0, j. du 22 décembre, 1847, au comptant, 46, 44 80.

5 0/0, j. du 22 septembre, au comptant, 74 75, 74 80, 74 85.

Chemins de fer :

Paris-Orléans, j. de juillet 1848, au comptant.

— Au 15 janvier ferme, 685.

— Dont 10. 690.

Centre (Orléans-Vierzon).

Paris-Rouen, j. de juil. 1848, au compt.

— Au 15 janvier, ferme, 433 75, 435.

— Dont 10.

Nord, j. de juillet 1848 (200 non versés).

— Au comptant.

— Au 15 janvier, ferme, 385, 383 75.

— dont 10, 387 50.

Mines de la Loire, j. de mai 1848, au comptant.

— Au 15 janvier, ferme, 270, 268 75, 267 50, 268 75, 270.

— Dont 10, 273 75, 273.

Fonderie de l'Horme.

Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne,

Gaz de Lyon.

Gaz de Reims.

Banque de Lyon.

Le prix des marchandises et le même que samedi dernier,

AVIS.

Il a été perdu un chien caniche, de taille ordinaire, répondant au nom d'Yvor. Bonne récompense à qui le ramènera à l'école vétérinaire.

Guérison

prompte et sans mercure, des maladies

TANT ANCIENNES QUE NOUVELLES.

Le Rhumatisme, la Goutte et toutes les maladies de peau se dissipent en peu de jours, par un système dépuratif tout végétal. — S'adresser en confiance à la pharmacie, rue de Puzy, n. 6.

A. MEJNEL, Gérant.

CHANOINE, imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité.